

Action Logement



Mars 2026

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les dispositifs

Action Logement est un dispositif permettant de créer un lien emploi-logement.
Leur slogan : **"Faciliter le logement pour favoriser l'emploi"**

Quels sont les dispositifs possibles ?

➤ Acheter un bien immobilier :

- **Prêt accession de 1 % (Taux février 2026, hors assurance obligatoire) :**
Plafond 30 000 € et maximum sur 25 ans.
Soumis à des plafonds de ressources en fonction de la zone géographique
Pour la réalisation de l'achat de sa résidence principale* pour la première fois ou ne pas avoir été propriétaire au cours des 10 dernières années.
* **résidence principale en construction, dans le neuf ou une acquisition de logement social ou une vente en futur état d'achèvement.**
- **Conseil en financement et accession :**
Service gratuit avec des conseillers spécialisés pour élaborer un plan de financement pour un achat dans l'ancien, le neuf et même le rachat de crédit.
- **Investir dans l'immobilier :**
Si vous envisagez d'acheter un bien immobilier pour le louer, différents dispositifs : [Action Coeur de Ville](#), [garantie Visale](#), [louer pour l'emploi](#)....
Si vous souhaitez acquérir votre 1ère résidence à des prix plafonnés, découvrez [l'accession abordable à la propriété](#) (sous conditions de ressources) avec 2 sites partenaires [Havitat.fr](#) et [onv-ventehlm.fr](#)

➤ Trouver un logement :

- **Logement social :** via la plateforme [AL'in](#) soumis à des plafonds de ressources et d'ancienneté de la demande. Seul le bailleur est décisionnaire via une commission d'attribution
- **Logement dit "abordable" :** avec des loyers inférieurs au parc privé pour les salariés non éligibles au logement social.
- **Logement temporaire :** Location meublée courte durée (de la chambre au T1 bis) salarié en cas de mobilité professionnelle en contrat court, alternant...



INFO

ACTION LOGEMENT

➤ Les aides au logement :

- **L'avance Loca pass** : Elle permet une avance du dépôt de garantie.
Montant maximum de 1200 €, remboursable jusqu'à 25 mois, sous forme d'un prêt à taux 0% sans frais de dossier.
- **La garantie VISALE** : Elle permet à Action Logement de rassurer le bailleur en garantissant le paiement du loyer et des charges en cas de défaillance de paiement.
Sans conditions pour les - de 31 ans et sous conditions, notamment de ressources, pour les + de 31 ans
Pensez à vos enfants étudiants et alternants !
- **L'aide Mobili-jeune** : Elle permet aux alternants en contrat d'apprentissage ou professionnalisation de - de 30 ans, une prise en charge du loyer de 10 à 100€/mois plafonné à 1100€ sur 11 mois par année de formation. Conditions d'éligibilité sur actionlogement.fr/aide-mobili-jeune.

➤ Financer des travaux :

- **Pour des travaux de rénovation, de mise aux normes, d'isolation thermique ou de décoration** :
Doivent être réalisés par une entreprise, sous conditions de ressources possible.
Crédit à 1,5 % en janvier 2026 plafond 10 000 € remboursable sur une durée maximum de 10 ans.
- **Prêt d'adaptation du logement au handicap** :
Permet de financer des travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement pour le salarié ou un membre de son foyer en situation de handicap.
Pour les propriétaires occupants de leur résidence principale parfois sous conditions de ressources.
Prêt de 10 000€ dans la limite de 10 ans au taux de 1,5 % en janvier 2026.
- **Prêt de travaux copropriété dégradée** :
Pour les copropriétés faisant état d'un plan de sauvegarde ou d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH), sous conditions de ressources.
Crédit à 1,5 % en janvier 2026 plafond 10 000 € remboursable sur une durée maximum de 10 ans.



➤ Service d'accompagnement social :

- **Donne droit à un service personnalisé, confidentiel, et gratuit en cas de situation ayant un impact sur votre logement ou votre capacité à faire face aux dépenses de logement** :
Divorce, maladie, expulsion, violences intra familiales, difficultés de paiement du loyer ou du crédit immobilier...

CONTACTS :

Action Logement : 0970 800 800 ou actionlogement.fr

Mail CSE : logement_cse_macif@macif.fr

DES QUESTIONS ? BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ VOS ÉLUS CFTC



Valérie SINIGAGLIA – 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER – 06.21.25.09.10

Malick FALL – 06.71.76.54.64

Elisabeth MARCONNES – 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU – 06.25.23.84.44

Une question ? Besoin d'aide ?
Contactez nous !

Par mail : cftcmacif@gmail.com
Sur notre site : www.cftc-macif.fr

